

N°2023 – 0527 /MDAC/CAB

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

**COMMUNIQUE:**

Le public Burkinabè de **sexe masculin** est informé de l'ouverture d'un concours pour le recrutement exceptionnel de **mille quatre cents (1 400)** Militaires Du Rang, au titre de l'année 2023, deuxième (2<sup>ème</sup>) vague, au profit de la Gendarmerie Nationale.

Peuvent prendre part audit concours **les jeunes garçons** remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du CAP ;
- avoir la taille d'au moins 1m 65 ;
- n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- être âgé de 20 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023, c'est à dire être né entre le **31 décembre 1993 et le 31 décembre 2003**;
- jouir de ses droits civiques ;
- être apte à servir en tout temps et en tout lieu ;
- être de bonne moralité ;
- être physiquement et psychologiquement apte à suivre la formation.

Les élèves-fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelles ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne sont pas autorisés à concourir.

## **I. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
2. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu et datant de plus de trois (03) ans ;
3. un certificat de nationalité Burkinabè ;
4. un bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
5. une copie certifiée conforme du **BEPC** ou du diplôme reconnu équivalent ;
6. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
7. un certificat de visite et de contre-visite datant de moins de trois (03) mois ;
8. un curriculum vitae.

## **II. DEPOT DES DOSSIERS**

Le dépôt des dossiers de candidature se fera du **jeudi 1<sup>er</sup> juin au jeudi 15 juin 2023** dans les postes de commandement des Groupements de Gendarmerie Départementale de **Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Ouagadougou, Ouahigouya et Tenkodogo.**

## **III. DEROULEMENT DU CONCOURS**

Le concours se déroulera dans les **dix (10) localités** ci-dessus citées selon le calendrier ci-après :

- ✓ **Epreuves Physiques et Sportives : du dimanche 25 juin au vendredi 30 juin 2023** pour tous les centres.

Elles comprennent les épreuves sportives suivantes :

- 100 mètres ;
- 1 000 mètres.

**Toute moyenne inférieure à 10/20 aux épreuves physiques et sportives est éliminatoire. La participation aux deux épreuves est obligatoire.**

✓ **Epreuves écrites** : le **dimanche 09 juillet 2023** pour tous les centres.

Elles porteront sur les matières ci-après :

- **Etude de texte** : durée **02 heures**..... **coefficient 2**
- **Culture générale** : durée **01 heure**..... **coefficient 1**

**Toute note inférieure à 07/20 à l'une des épreuves écrites est éliminatoire.**

Les candidats se présenteront sur les terrains de sport et dans les salles d'examen munis du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

L'appel des candidats se fera à **06 h 00 minute**.

L'admission définitive n'interviendra qu'à l'issue d'une visite médicale d'incorporation et d'une enquête de moralité.

**DIFFUSIONS :**

Ouagadougou, le **16 MAI 2023**.....

- sur la RNB du **17 mai 2023**  
à toutes les heures de communiqué  
en français

- dans le Quotidien Sidwaya du  
**17 mai 2023.**



**Colonel major Kassoum COULIBALY**  
*Officier de l'Ordre de l'Étalon*